

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-078**

**AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE**

---

- ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Macaza a adopté le règlement de zonage numéro 219.
- ATTENDU QUE le règlement 219, relatif au zonage est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements numéros :
- 44 le 16 décembre 2003
  - 2007-015 le 29 mars 2007
  - 2007-017 le 27 avril 2007
  - 2008-034 le 17 juin 2008
  - 2009-052 le 19 août 2009
  - 2012-072 le 16 août 2012
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Macaza et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage numéro 219;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 mai 2012 ;
- ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 13 août 2012;
- ATTENDU QU' aucune demande de participation à un référendum, par les personnes habiles à voter, n'a été déposée suite à l'avis publié le 29 août 2012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Zielinski  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

---

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Que la note 4 de la grille des spécifications de la zone de VIL 01, soit modifié par ce qui suit : Nonobstant toutes dispositions générales, les îles b et c localisées au lac Chaud doivent être développés uniquement via des projets intégrés d'habitations, comme décrit dans l'article 5.11- Projets intégrés d'habitation.

ARTICLE 2 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Pierre Payer  
Maire suppléant

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Adopté à la séance ordinaire du 10 septembre 2012 par la résolution numéro 2012.09.227**

Avis de motion le 14 mai 2012  
Assemblée publique  
de consultation le 13 août 2012  
Adoption du règlement le 10 septembre 2012  
Certificat de conformité le 11 octobre 2012  
Avis public dans le journal le 14 novembre 2012

**PRÉSENCES**

Pierre Payer, maire suppléant  
Nicole Drapeau, conseillère  
Carmen Caron, conseillère  
Marie Ségleski, conseillère  
Jean Zielinski, conseiller  
Guy Alexandrovitch, conseiller

**ABSENCE**

Christian Bélisle, maire